



Comité de défense des
Hôpitaux publics de Dole

Bulletin d'informations N°1 – mars 2018

Le comité de défense des hôpitaux publics de Dole (Association Loi 1901) est né le 20 mars 2019, lors de l'Assemblée générale constitutive qui a réuni 150 personnes, à la salle Edgar Faure .



“Notre système de santé souffre aujourd'hui du manque de moyens, du manque de personnels, de la désertification médicale, de l'idéologie dominante qui vise à la concentration des structures de plus en plus grandes. On vide nos petites et moyennes localités des services indispensables. C'est la triple peine : la fermeture de services, l'obligation d'aller sur les routes pour se faire soigner et dans les grands centres hospitaliers, il n'y a plus la dimension humaine, et les personnels pètent les plombs.”

Michel ANTONY, fondateur de la Coordination nationale des comités de Défense des Hôpitaux et maternités de proximité .



Le Progrès – 22/03/2019

DOLE Hôpitaux

Santé publique : des citoyens se mobilisent



Près de 2 000 tracts ont été distribués pour obtenir cette forte mobilisation. Photo Le Progrès/Christophe MARTIN

140 personnes ont participé à la création du Comité de défense des hôpitaux publics de Dole. Son objectif : défendre le système de santé sur la région doloise mais aussi proposer des solutions.

Ce mercredi 20 mars, devant une salle Edgar-Faure bien remplie, Michel Antony, le fondateur de la Coordination nationale des Comités de défense des hôpitaux et des maternités de proximité, a débuté la séance. Il a fait un point assez noir sur la situation de la santé publique en France, parlant d'une « spirale infernale » alors que la France perd régulièrement des places dans le

classement mondial. Pour Michel Antony, l'urgence absolue est de partir des besoins et d'obtenir un moratoire face à la logique financière actuelle qui sous-tend toutes les réformes du système de santé depuis des années, quels que soient les gouvernements.

Un engouement important

Après un bilan de la situation locale, le Comité a présenté une proposition de statuts pour la future association qui a été adoptée à l'unanimité par les 140 participants, parmi lesquels on comptait quelques élus et des Gilets jaunes. La cotisation a été fixée à 5 € minimum par membre, dont 2 reversés à la Fédération des

Comités de défense, qui en réunit plus d'une centaine en France.

33 personnes se sont portées volontaires pour entrer au conseil d'administration, qui se réunira le 8 avril pour élire son bureau. Devant la forte participation et l'engouement général, Michel Antony n'a pas caché sa satisfaction. La maire de Frasnelle-les-Meulières, Laurence Bernier, a toutefois émis le souhait que plus de personnels médicaux et soignants viennent se joindre au nouveau comité et prennent une part active au conseil d'administration.

Contact et adhésion : comite-defense-hopitaux-dole@gmail.com

**Un Conseil d'Administration a été élu, composé de 33 membres, citoyen.n.e.s, personnels de santé, élu.e.s
Il se réunira le 8 avril à 20h.**

Le Comité de Défense des Hôpitaux publics de Dole est ouvert à toutes et tous. Il est membre de la Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité.

Notre nombre, notre diversité sont notre force !
La cotisation est fixée à 5 € (mais on peut donner plus !)

JE REJOINS LE COMITE DE DEFENSE DES HOPITAUX PUBLICS DE DOLE

NOM

Prénom.....

ADRESSE.....

Tél : Mail

JE VERSE : (Chèques à l'ordre du Comité de Défense des Hôpitaux publics de Dole à renvoyer provisoirement à Colette.Charbonnier – 8 rue de la Bière 39100 DOLE)

Nous contacter : comitedolehopitauxpublics@gmail.com

- Tél 06 70 06 36 95

LES 5 GRANDES ORIENTATIONS DE LA COORDINATION NATIONALE

- 1. Un moratoire** : arrêter de casser des hôpitaux, des services, des maternités....
- 2. Partir de nos besoins** : la santé n'est pas une marchandise. Elle doit répondre aux besoins des populations sur tout le territoire, à égalité.
- 3. Conserver partout des sites hospitaliers territoriaux de proximité** avec des Urgences 24/24, une maternité, de la chirurgie, de la radiologie.
- 4. Autour de ces hôpitaux, créer des services publics de premier recours : DES CENTRES DE SANTE**, accolés à l'hôpital public – qui accueillent des salarié.e.s avec interdiction des dépassements d'honoraires, obligation de tiers payant, participation des patients dans la gestion.
- 5. Réglementer les postes en formation** : plus de jeunes formés, créer le nombre de centres de formation nécessaires – envisager un engagement de service public de 3 à 5 ans dans les territoires exangues et là où des postes sont vacants.



**RENDEZ VOUS LE 5 AVRIL A 13h30
AVENUE DE LAHR A DOLE**

**Pour co-voiturer jusqu'au siège de l'Agence Régionale de Santé
à DIJON - 15H00 - Place des savoirs**

**Pour soutenir la seconde ligne de SMUR à LONS
et
Réclamer son rétablissement à DOLE**

LOI BUZIN ?

**Vous avez entendu parler de la création
d'hôpitaux de proximité ?**

En fait il s'agit de passer de 250 à 600 hôpitaux de proximité en déclassant 350 hôpitaux existants, qui n'auront plus de chirurgie, ni d'obstétrique. La liste serait fixée par ordonnances (le fameux 49-3).

Nous y reviendrons dans notre prochaine édition.

POURQUOI CREER UN COMITE DE DEFENSE DES HOPITAUX PUBLICS DE DOLE ?

Parce que sur notre territoire qui rayonne sur plus de 100 000 habitants, on constate une dégradation de l'accès aux soins, de l'accès à l'hôpital public. Et nous ressentons tous le besoin de se mobiliser pour défendre nos hôpitaux publics, que l'on soit habitant.e.s, personnels, patient.e.s (on l'est tous) élu.e.s.... C'est une question de dignité et de solidarité.

On ne peut plus accepter le renoncement aux soins (30 % de la population – dont 50 % des jeunes), pas accepter les dépassements d'honoraires (300 ou 400 € pour une opération à la clinique...) d'où notre choix de soutenir les hôpitaux publics.

La santé, c'est vital. C'est une exigence légitime d'être bien soigné, d'avoir accès aux services de santé nécessaires sur le bassin dolois.

UN BILAN DE LA SITUATION SUR LES HOPITAUX PUBLICS DE DOLE

HOPITAL PASTEUR

Depuis 2014, 70 lits d'hospitalisation ont été supprimés, 110 postes de personnels ont disparu. (départs en retraite non remplacés, départ de contractuels non renouvelés)

Des services n'existent plus (comme la réanimation depuis 2014, la 2ème ligne de SMUR la nuit depuis le 1er avril 2017).

La quasi totalité des services de soin ont vu leurs moyens humains et matériels fortement réduits.

Cela concerne la radiologie, la chirurgie, la cardiologie, la gynécologie, la pédiatrie, la rhumatologie, la diabétologie. D'autres services ont également été touchés comme la cuisine, l'accueil.

Et pour 2019, voire les années à venir, les propos de la directrice par intérim lors des vœux de l'hôpital ont tout pour nous inquiéter quand elle déclare :

« Des économies budgétaires ont été faites, un certain nombre de contrats n'ont pas été reconduits et il y aura encore **des efforts à venir** ». Elle évoque ensuite la réduction du nombre de patients « Le volume capacitaire, autrement dit le nombre de patients, devra être globalement réduit par un redimensionnement ou regroupement des spécialités médicales, chirurgicales, et pédiatriques. »

Un mot particulier sur la fermeture du SMUR

Lors de débats récents, nous avons eu connaissance d'au moins deux cas de décès – témoignages directs – suite à la suppression de la ligne de SMUR. Ce service est indispensable et nous exigeons le rétablissement de la 2ème ligne de SMUR la nuit.

HOPITAL ST YLIE (CHS)

La psychiatrie est le parent pauvre de la santé. Si on ne peut pas parler de suppression de services au CHS St Ylie, le constat des personnels soignants est qu'ils sont moins nombreux dans les différents pavillons, que des infirmiers sont remplacé.e.s dans les équipes par des Aides soignant.e.s, que d'une manière générale la prise en charge des patients est de moins bonne qualité qu'il y a quelques années, avec plus de pressions sur les personnels.

Le CHS St Ylie qui fonctionne avec une dotation souffre de plusieurs millions de déficit cumulés, ce déficit étant en fait un manque de financement par l'Etat en fonction des besoins réels de l'établissement.

Même si la situation est meilleure que dans le reste du département, il manque des places d'accueil pour les malades en situation d'urgence (4 places à Pasteur) et manque de psychiatres et pédo-psychiatres (aggravation si fermetures à Lons ou CMP...)

L'exemple de la chambre 15, qui est une chambre dite « de sécurité », prévue pour les malades qui représentent un danger pour eux mêmes ou pour les autres, cette chambre est régulièrement utilisée pour des malades qui ne relèvent pas de ce cas (comme ceux qui demandent une hospitalisation libre).

Des menaces existent en 2019 sur des postes de soignants, administratifs et techniques. Le directeur du CHS St Ylie a lui aussi déclaré « Il est clair qu'il va falloir rapidement s'interroger sur la manière de conjurer ce qui est souhaitable et ce qui est possible, au regard notamment des difficultés budgétaires et financières que rencontre l'établissement et il annonce qu'il va falloir négocier un nouveau contrat de performance avec l'ARS, avant d'évoquer les efforts qui seront demandés à l'établissement.

On sait ce que veulent dire ces efforts, ces contrats de performance : **c'est le renvoi des salariés précaires, sous contrat, le non remplacement des départs en retraite, la pression sur les personnels déjà souvent épuisés.**

Ce bilan – qui devrait intégrer la situation d'autres établissements comme ETAPES, les CMP ou les Ehpad, ne vise pas à jouer les oiseaux de mauvais augure ou à dénigrer le service public, bien au contraire.

Nous tenons à souligner la qualité du travail des personnels qui malgré ces dégradations se mettent en 4 pour soigner, voire sauver leurs patients.

AVEC LE COMITÉ DE DEFENSE DES HOPITAUX PUBLICS DE DOLE

Refusons toute nouvelle suppression de services, de postes, de lits – Agissons pour obtenir des moyens pour la santé.